

Fiche de données de sécurité

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **CAREX 100SC**
Autres noms : Pyridaben 100 g/L SC, Pyridaben 10 w/w %, NC-129 10 SC, NEXTER 10 SC, POSEIDON 10 SC, SANMITE 100 SC
Code de formulation : NC-129-10SC-06
Type de formulation : Suspension Concentrate (SC)
Numéro d'enregistrement du produit : 10482P/B
Identifiant unique de formule (UFI) : 998H-AC72-G005-TF7X

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Function : Produit phytopharmaceutique, insecticide/acaricide
Restrictions d'utilisation recommandées : Usage professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant et fournisseur

Nissan Chemical Europe S.A.S
Parc d'Affaires de Crécy 10A, rue de la Voie Lactée 69370 Saint Didier au Mont d'Or, France
Personne de contact : Mr. Yasuhiro Fukami
N° téléphone : +33 (0)4 37 64 40 20

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Nissan Chemical Europe S.A.S
: +33 (0)4 37 64 40 20 (uniquement disponible pendant les heures de bureau)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

toxicité aiguë 4, H302, H332
Chronique aquatique 1, H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement
Warning

Mention de danger

H302 : Nocif en cas d'ingestion
H332 : Nocif par inhalation
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH208 : Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut provoquer une réaction allergique.
EUH401 : Pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement, respecter le mode d'emploi.

2. HAZARD IDENTIFICATION (a continué)

Conseil de prudence

- P261 : Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation.
 P280 : Porter des gants de protection et des vêtements de protection.
 P301+P330 : EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.
 P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P308+P311 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P391 : Recueillir le produit répandu.
 SP1 : Ne pas contaminer l'eau avec le produit ou son contenant.
 SPa1 : Pour éviter le développement de résistances, alternez l'utilisation de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code IRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est 21A.
 SPo : Ne pas retourner dans les zones traitées/cultures avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations écologiques : ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'article 57, point f), au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'article 57, point f), au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus. Le produit ne sera considéré ni PBT ni vPvB.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélange****Composition chimique:**

- Pyridaben > 5.0 - 15.0 % w/w
 Autres > 85.0 - 95.0 % w/w

Principe actif

- Nom commun : Pyridaben
 Code N° : NC-129
 N° CAS : 96489-71-3
 Nom chimique
 (CA) : 4-chloro-2-(1,1-diméthylethyl)-5-[[[4-(1,1-diméthylethyl)phényl]méthyl]thio]-3(2H)-pyridazinone
 (IUPAC) : 2-*tert*-butyl-5-(4-*tert*-butylbenzylthio)-4-chloropyridazin-3(2H)-one
 Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 : Toxicité aiguë 3, Aquatique aigu 1, Aquatique chronique 1.
 H301, H331, H400, H410
 N° d'enregistrement REACH : N'est pas applicable
 N° EINECS ou ELINCS : 405-700-3

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Contact oculaire : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin.
- Contact cutané : Enlevez tous les vêtements, chaussures et chaussettes contaminés de la zone touchée. Lavez la peau à l'eau courante ou prenez une douche avec du savon. Si l'irritation persiste, consultez immédiatement un médecin.
- Inhalation : En cas d'inconfort respiratoire, déplacez la personne à l'air frais. Si vous ne respirez pas, faites du bouche-à-bouche (ou une respiration artificielle). Restez au chaud avec une couverture et restez au repos. Demandez un avis médical d'urgence.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Laver la bouche avec de l'eau. Ne donnez rien par la bouche si la personne est inconsciente. Demandez un avis médical d'urgence.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme n'a été identifié chez l'homme à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter en fonction du jugement du médecin en réponse aux symptômes du patient. Aucun antidote spécifique n'est connu.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau, mousse, agent chimique sec ou dioxyde de carbone..
- Agents extincteurs qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau sous pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone, le chlorure d'hydrogène et les oxydes d'azote sont des produits décomposés thermiques potentiels.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Retirer le produit des zones à risque d'incendie ou refroidir les conteneurs avec de l'eau pour éviter l'accumulation de pression due à la chaleur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Portez des vêtements de protection, des chaussures, des gants et des lunettes de protection appropriés. Éviter tout contact avec des produits renversés ou des surfaces contaminées. Lorsque vous faites face à un déversement, ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Gardez les personnes, les enfants et les animaux non autorisés loin de la zone touchée. Empêcher les déversements de pénétrer dans les systèmes de drainage ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramassez et recueillez soigneusement les matières déversées à l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite ou sciure de bois) et placez-les dans un contenant fermé (fût) pour l'élimination. Enlevez (grandes quantités) avec un camion aspirateur. Ne soulevez pas la poussière. Lavez la zone touchée avec de l'eau contenant du détergent.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour l'équipement de protection individuelle.
Consulter la section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune précaution particulière n'est requise lors de la manipulation d'emballages/contenants non ouverts. Fournir une bonne ventilation de la zone de travail (ventilation par aspiration locale si nécessaire). Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Protéger les conteneurs contre les dommages physiques. Portez des vêtements de protection, des chaussures, des gants et des lunettes de protection appropriés pendant la manipulation. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant le travail. Empêcher les déversements de pénétrer dans les systèmes de drainage ou les cours d'eau

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver hermétiquement fermé dans le contenant étiqueté d'origine. Conserver dans un endroit frais et sec et à l'abri de la lumière directe du soleil. Tenir hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser uniquement ce produit pour la protection des plantes.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (DNEL, PNEC)
: Pas disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

: Filtre à particules à efficacité moyenne pour les particules solides et liquides.

Protection des mains

: Gants appropriés résistants aux produits chimiques, gants en caoutchouc

Protection des yeux

: Lunettes de sécurité

Protection de la peau

: Vêtements imperméables tels que gants, tablier ou bottes en PVC

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Éviter le rejet du déversement dans les systèmes de drainage ou les cours d'eau.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide
Couleur : Gris pâle/marron
Odeur : Légère odeur de vanille
Point de fusion/intervalle de fusion : Ne s'applique pas puisque le produit est liquide à température ambiante.
Point d'ébullition/intervalle : pas disponible.
Inflammabilité : Ne s'applique pas puisque le produit est liquide à température ambiante.
Propriétés explosives : Pas explosif.
Point d'éclair : Aucun en dessous de 400°C
Température d'auto-inflammation : Pas de température d'auto-inflammation inférieure à 400°C.
Température de décomposition : pas disponible
pH : 8.0 (1% w/v suspension)
Viscosité : 40 à 920 mPa.s à 20°C. 40 à 860 mPa.s à 40°C.
Solubilité : Dispersable

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (a continué)

Coefficient de partage (n-octanol/eau)
: $\log P_{ow}$ (n-octanol/eau) = 6.37 à 23°C (pyridaben)
Pression de vapeur : $< 1 \times 10^{-5}$ Pa à 52.7°C (pyridaben)
Densité relative : 1.031 à 20°C
Densité de vapeur : pas disponible
Caractéristiques des particules
: pas disponible

9.2. Autres informations

Aucune autre information disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Peut réagir avec des bases, des acides forts ou des agents oxydants puissants, tels que les chlorates, les nitrates et les peroxydes.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage à température ambiante.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures élevées. Protéger contre les rayons du soleil, des flammes nues, des sources de chaleur et de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Peut réagir avec des bases, des acides forts ou des agents oxydants puissants, tels que les chlorates, les nitrates et les peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dangereuse dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. Les produits de décomposition thermique incluent le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, et les composés halogénés.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Informations sur les voies d'exposition probables

: Ingestion, inhalation, contact cutané et contact oculaire

Produit

Toxicité aiguë par voie orale DL_{50} (rats)
: 300 - 2000 mg/kg
H302 Nocif en cas d'ingestion
Toxicité aiguë par voie cutanée DL_{50} (rats)
: $> 2,000$ mg/kg
Ce produit ne présente pas de toxicité cutanée aiguë.
Toxicité aiguë par inhalation CL_{50} (rats)
: $> 3.1/1.6$ mg/L (M/F) (4 hrs.)
H332 Nocif par inhalation
Irritation oculaire (lapins)
: Pas irritant
Irritation cutanée (lapins)
: Légèrement irritant (H315 n'est pas requis)
Sensibilisation cutanée (cobayes)
: Non sensibilisant

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (a continué)**Composants****Pyridaben (ISO)**

- Toxicocinétique, métabolisme et distribution
: Largement distribué dans tous les tissus, mais aucun potentiel d'accumulation.
Largement métabolisé et aucun ne représentait >5% de la dose.
- Toxicité orale à court terme (90 jours)
: NOEL (rats, M/F) 2.30/2.64 mg/kg/day
Cette substance n'a pas de toxicité orale.
- Toxicité orale à court terme (1 an)
: NOEL (dogs) 1.0 mg/kg/day
Cette substance n'a pas de toxicité orale.
- Toxicité dermique à court terme (21 jours)
: NOEL (rats) 100 mg/kg/day
Cette substance n'a pas de toxicité cutanée.
- Chronique (1.5 an) : NOEL (souris) 0.81/0.91 mg/kg/day
Cette substance n'a pas de toxicité chronique.
- Cancérogénicité (2 ans)
: NOEL (rats, M/F) 1.1/1.5 mg/kg/day
Non cancérogène
- Toxicité pour la reproduction (rats)
: NOEL (rats) 2.02 mg/kg/day (Étude sur deux générations)
Aucun effet sur la reproduction
- Toxicité pour le développement
: NOEL (rats) 13 mg/kg/day
Non tératogène
- Mutagénicité : Non mutagène (Négatif dans les études *in vitro* & *in vivo*)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Produit t**

- Toxicité pour les poissons
: CL₅₀ (96 h, truite arc-en-ciel) 30.3 µg/L
- Toxicité pour les daphnies
: CE₅₀ (48 h, *Daphnia magna*) 8.58 µg/L
- Toxicité pour les algues
: CE₅₀ (72h, *P. subcapitata*) > 100 mg/L
- Toxicité pour les abeilles
: DL₅₀ (Orale, 48h/Contact, 72h, *Apis mellifera*) 13.48/13.09 µg/bee

Composants**Pyridaben (ISO)**

- Toxicité pour les oiseaux
: DL₅₀ (colin de Virginie/canard colvert) > 2,250/> 2,500mg/kg
- Toxicité pour le ver de terre
: CL₅₀ (14days, *Eisenia foetida*) 38 ppm (mg/kg dry soil)
- Toxicité pour les algues
: CE₅₀ (96h, *S. capricornutum*) > 1 mg/L
- Microorganismes du sol
: Pas d'effet inacceptable à 6 kg/ha
- Traitement des eaux usées
: Aucun effet inhibiteur

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES (a continué)

12.7. Autres effets néfastes

Non disponibles.

13. DISPOSAL CONSIDERATIONS

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou les semences par élimination.

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit qui ne peuvent pas être utilisés ou retraités chimiquement doivent être éliminés dans une décharge approuvée pour l'élimination des pesticides ou brûlés dans un incinérateur conformément à tous les règlements applicables.

ÉLIMINATION DU RÉCIPIENT

Récipient complètement vidé en secouant et en tapotant les côtés et le fond pour détacher les particules collantes. Ne pas réutiliser le contenant. Récipient à triple rinçage, puis perforation et élimination par incinération conformément à toutes les réglementations applicables.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

2902

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (pyridaben)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement

Étiquetage comme polluant marin
: Polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Aucun transport en vrac prévu.

14.8. Informations supplémentaires

IMDG

N° ONU : 2902
Classe : 6
Groupe d'emballage : II
EmS : F-A, S-F
Étiquette de danger : Divers
Étiquetage comme polluant marin : Polluant marin
Désignation officielle de transport : Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (pyridaben)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (a continué)**ICAO/IATA**

N° ONU : 2902
 Classe : 6
 Groupe d'emballage : II
 Désignation officielle de transport : Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (pyridaben)

ADR/RID

N° ONU : 2902
 Classe : 6
 Groupe d'emballage : II
 Désignation officielle de transport : Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (pyridaben)

ADN/ADNR

N° ONU : 2902
 Classe : 6
 Groupe d'emballage : II
 Désignation officielle de transport : Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (pyridaben)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****EU**

Dans la mesure où il s'agit d'un produit phytosanitaire, ce produit est soumis à la réglementation de la (des) directive(s) ou du (des) règlement(s) de l'UE portant sur les produits phytopharmaceutiques.

JAPAN

Le produit destiné à l'utilisation de pesticides est contrôlé en vertu de la loi sur la réglementation des produits chimiques agricoles. Non classé en vertu de la loi sur le contrôle des substances toxiques et délétères.

Further Information

Classification OMS : III (Peu dangereux)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée pour ce produit.

16. AUTRES INFORMATIONS**16.1. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Procédure de classification
Toxicité aiguë 4, H302, H332	Basée sur les données d'essai
Aquatique aiguë 1, H400	Basée sur les données d'essai
Aquatique chronique 1, H410	Basée sur les données d'essai

16. AUTRES INFORMATIONS (a continué)**16.2. Mentions de danger et conseils de prudence pertinents (voir les sections 2 et 3)**

Mention de danger

- H301 : Toxique en cas d'ingestion.
 H302 : Nocif en cas d'ingestion
 H331 : Toxique par inhalation.
 H332 : Nocif par inhalation.
 H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 EUH208 : Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut provoquer une réaction allergique.
 EUH401 : Pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement, respecter le mode d'emploi.

Conseil de prudence

- P261 : Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation.
 P264 : Se laver mains soigneusement après manipulation.
 P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 : Porter des gants de protection et des vêtements de protection.
 P301+P310 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P301+P312 : EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 P301+P330 : EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.
 P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P308+P311 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P311 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P330 : Rincer la bouche.
 P391 : Recueillir le produit répandu.
 P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P405 : Garder sous clef.
 P501 : Éliminez le contenu/contenant conformément à la réglementation locale.
 SP1 : Ne pas contaminer l'eau avec le produit ou son contenant.
 SPa1 : Pour éviter le développement de résistances, alternez l'utilisation de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code IRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est 21A.
 SPo : Ne pas retourner dans les zones traitées/cultures avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

Version	Changements	Date
Version 1	Première version	Août 2, 2023

La présente fiche de données de sécurité est préparée conformément au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). Les informations ci-dessus sont considérées comme exactes et représentent les meilleures informations actuellement disponibles. Toutefois, Nissan Chemical Corporation n'offre aucune garantie de qualité marchande ni aucune autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de ces informations, et Nissan Chemical Corporation n'assume aucune responsabilité découlant de leur utilisation. Les utilisateurs devraient faire leurs propres enquêtes pour déterminer si les renseignements conviennent à leurs fins particulières.